

DÉLIBÉRATION N° 2020-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du compte financier 2019

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'année 2019.

Article 2

L'exécution des autorisations d'emplois de l'année 2019 s'établit comme suit :

(vacataires inclus)	Sous plafond	Hors plafond
Emplois en ETPT 2019	2 641	44

Article 3

Le compte financier agrégé de l'année 2019 en comptabilité budgétaire s'établit comme suit :

Dépenses			Recettes	
	AE	CP		
Personnel	197 453 575	197 453 575	SCSP	199 516 482
Fonctionnement	32 164 568	30 758 238	Autres recettes	37 051 095
Investissement	7 992 383	7 507 606		
Total des dépenses	237 610 526	235 719 419	Total des recettes	236 567 577
Solde budgétaire		848 158		

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2019 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
Solde budgétaire	0	Solde budgétaire	848 158
Décaissements non budgétaires	19 855 657	Encaissements non budgétaires	22 834 807
Total des besoins	19 855 657	Total des financements	23 682 964
Abondement de la trésorerie	3 827 308	Prélèvement sur la trésorerie	

Article 5

Le compte de résultat agrégé de l'année 2019 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
	Compte financier 2019		Compte financier 2019
Charges de personnel	196 713 806	Subvention de l'État après mise en réserve	199 516 482
Charges de fonctionnement	31 666 747	Autres ressources	38 964 107
Dotation aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	4 973 790		
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'État)	6 870 448	Reprise de financements rattachés à des actifs	6 870 448
Dotations aux provisions	666 113	Reprises sur provisions	90 659
Total des charges	240 890 904	Total des produits	245 441 696
Résultat	4 550 792		

Le résultat de l'exercice, soit quatre millions cinq cent cinquante mille sept cent quatre vingt douze euros, est affecté en réserve.

Article 6

Le tableau de financement agrégé de l'année 2019 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
	Compte financier 2019		Compte financier 2019
Investissements	7 507 606	Capacité d'autofinancement	10 009 897
Autres emplois	29 931	Autres ressources	920 138
Total des emplois	7 537 537	Total des ressources	10 930 035
Apport au fonds de roulement	3 392 498	Prélèvement sur fonds de roulement	

Article 7

Le compte de bilan agrégé au 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

ACTIF				PASSIF			
		Brut	Amortissements et provisions	Net			
Actif immobilisé	Immeubles	136 376	20 830	115 546	Capitaux propres	Biens mis à disposition	112 172
	Autres immobilisations	88 289	70 365	17 925		Biens transférés en pleine propriété	1 179
	Immobilisations en cours	2 105		2 105		Réserve	23 348
				Résultat de l'exercice		4 551	
Actif circulant	Créances exercice courant	19 385	206	19 179	Provisions pour risques et charges	16 454	
	Disponibilités	18 863		18 863	Dettes	15 914	
	Régularisations			0			
Total		265 018	91 401	173 618	Total	173 618	

Article 8

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré par consultation écrite adressée aux membres du conseil d'administration le 17 mars 2020.

Le président du conseil d'administration



Pierre Jarlier